

Direction de la Jeunesse

PROJET

**Appel d'offres N°08/2011 - Consultation restreinte
Refonte du site internet portail jeunesse**

Date limite de dépôt de candidature : 31 août 2011

Paris, le 05 juillet 2011

Consultation : <http://www.francophonie.org/-Marches-publics-.html>

Contact: aof-08-2011@diffusion.francophonie.org

TABLE DES MATIERES

I. Clauses générales	p.5
II. Clauses particulières	p.8
III. Cahier des charges	p.13
1. Contexte	p.13
2. Objet de l'appel d'offre	p.14
3. Objectifs du site	p.14
4. Présentation du plan du site et de son contenu actuel	p.14
5. Positionnement du site et publics cibles	p.15
6. Considérations techniques	p.15
7. Partie internautes ou front office	p. 16
7.1 Ergonomie et éléments graphiques de base.....	p.16
8. Résultats attendus	p.16
8.1 Aspect graphique du site	p.16
8.2 Nouvelles fonctionnalités à intégrer	p.17
8.2.1 Flux RSS avec image	p.17
8.2.2 Fonction mobile	p.17
8.2.3 Médias sociaux	p.17
8.2.4 Abonnement au Portail jeunesse	p.17
8.2.5 Module pour l'ajout de formulaires	p.17
8.2.6 Page Partenaires	p.18
8.2.7 Web radio.....	p.18
8.2.8 Réseaux thématiques	p.18
8.2.9 Programme de volontariat international de la Francophonie	p.18
8.2.10 CIJEF.....	p.19
8.2.11 Le référencement du site	p.19
8.2.12 Forum de discussion.	p.19
9. Conseils et options possibles	p.20
9.1 Application multimédias	p.20
10. Organisation et l'environnement du projet.....	p.20
11. Prestations attendues	p.20
12. Déroulement du projet	p.20

1/ L'Organisation internationale de la Francophonie lance un appel d'offres en vue du recrutement d'un prestataire pour la refonte du site internet portail jeunesse www.jeunesse.francophonie.org.

2/ Est admis à soumissionner tout prestataire qui possède toutes les garanties requises pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution de cette demande.

3/ Les personnes physiques ou morales en liquidation de biens ou de règlement judiciaire ne sont pas admises à soumissionner.

4/ Les offres doivent être envoyées en 4 exemplaires papier et réceptionnées par l'Organisation le **mercredi 31 août, 17h** au plus tard.

L'enveloppe extérieure portera l'adresse :

<p>Organisation internationale de la Francophonie Division des achats Commission des Marchés Appel d'offres n°08/2011 19-21 avenue Bosquet – 75007 Paris - France</p> <p>« NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER ET L'ACCUEIL »</p>

et contiendra deux enveloppes intérieures :

- **La première enveloppe intérieure** portera la mention :

<p><u>APPEL D'OFFRES 08/2011</u> <u>Offre technique</u> Division des achats Commission des marchés</p> <p>« A ne pas ouvrir »</p>
--

Cette 1^{ère} enveloppe intérieure présentera le descriptif technique de l'offre et toute autre information utile permettant d'apprécier les conditions d'exécution de la demande, à l'exclusion des prix. Ce descriptif indiquera clairement les références de l'appel d'offres et la date.

- **La seconde enveloppe intérieure** portera la mention :

<p><u>APPEL D'OFFRES 08/2011</u> <u>Offre financière</u> Division des achats Commission des marchés</p> <p>« A ne pas ouvrir »</p>

Cette 2^{ème} enveloppe intérieure présentera l'offre financière conformément au cahier des charges ci-après et indiquera clairement les références de l'appel d'offres et la date.

Les soumissionnaires devront bien distinguer l'offre financière de l'offre technique.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus demandée ne pourra pas être acceptée.

5/ Les soumissionnaires doivent prendre toutes les dispositions requises pour que leur offre soit reçue à l'Organisation Internationale de la Francophonie au 19-21 avenue Bosquet, 75007 Paris (France), au plus tard à la date et l'heure indiquées ci-dessus, le cachet de l'Organisation faisant foi. Ils sont informés par ailleurs **qu'aucune offre présentée par télécopie ou de manière électronique ne pourra être acceptée.**

6/ Les soumissions seront conformes au cahier des charges. Toute proposition qui serait incomplète entraînerait son rejet.

Dans le cas où la rédaction du dossier d'appel d'offre présenterait une quelconque difficulté d'interprétation, une demande de précision pourra être adressée par écrit à l'adresse aof-08-2011@diffusion.francophonie.org, et ce jusqu'au vendredi 29 juillet 2011 à 12h. .

Des informations complémentaires et les précisions en réponse aux questions émises seront affichées sur la toile <http://www.francophonie.org/-Marches-publics-.html>. De plus, elles seront envoyées par courrier électronique à chaque soumissionnaire ayant transmis son adresse électronique à aof-08-2011@diffusion.francophonie.org

7/ La soumission agréée fera l'objet d'un contrat entre l'OIF et le prestataire retenu et aucun soumissionnaire ne pourra être considéré comme retenu sans qu'il en ait été avisé par écrit.

I-CLAUSES GENERALES

Article 1: Les soumissionnaires ne devront pas se trouver en situation de conflit d'intérêt par rapport à cet appel d'offres et devront préciser les liens contractuels qu'ils ont pu entretenir avec l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Article 2: Les prestations seront effectuées selon le cahier des charges, celui-ci faisant partie intégrante du présent appel d'offres.

Article 3 : Les soumissions doivent comporter les indications suivantes :

1. pour l'offre technique : la désignation précise des prestations conformément au cahier de charges et aux clauses particulières qui suivent les présentes clauses générales ;
2. pour l'offre financière : le montant hors taxes de la soumission. Doit être fournie également toute autre donnée financière demandée par les clauses particulières du cahier de charges ;
3. la date, le cachet et la signature du soumissionnaire.

Article 4 : Le soumissionnaire est tenu de fournir une documentation relative à son entreprise, et notamment en :

- indiquant la situation fiscale et sociale de son entreprise et en justifiant de la régularité de la situation administrative au regard de la législation et de la réglementation sociale et fiscale de son pays ;
- identifiant la forme juridique de son entreprise et en indiquant le nom de la personne physique ayant le pouvoir d'engager celle-ci ;
- indiquant les numéros d'enregistrement aux registres professionnels ;
- fournissant le chiffre d'affaires hors taxes (HT) des trois derniers exercices clos ;
- fournissant les références éventuelles d'un certificat professionnel en état de validité, correspondant aux normes définies par un organisme professionnel de qualification adapté à la prestation, objet de ce marché ;
- joignant une déclaration spécifiant si le soumissionnaire est en redressement judiciaire ou non ;
- spécifiant l'équipement technique, les moyens d'étude et de recherche, les ressources humaines susceptibles d'être mobilisées pour la réalisation des prestations afférentes à cet appel d'offres ;
- fournissant une liste de références professionnelles et de références relatives à l'exécution de marchés comparables à celui pour lequel il soumissionne.

Les soumissionnaires peuvent utiliser des bordereaux récapitulatifs de ces renseignements, lorsque ceux-ci existent dans leur pays.

Article 5 : Sera retenu le soumissionnaire qui aura fait l'offre la plus intéressante en termes de rapport qualité-prix.

Article 6 : En cas de prestation supplémentaire, le contrat peut faire l'objet d'un avenant aux mêmes conditions, par accord entre l'OIF et le prestataire.

Article 7 : L'OIF se réserve le droit de résilier le contrat dans les conditions suivantes :

- a) en cas d'inexécution même partielle des prestations sollicitées, la résiliation est prononcée huit (8) jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans effet ; il sera alors, le cas échéant, pourvu aux besoins du service par des commandes passées d'urgence ou tout autre moyen jugé convenable, aux risques et périls du prestataire défaillant. La différence entre les prix de la prestation ou de la commande que l'OIF pourrait être obligée

de passer serait prélevée sur les sommes dues au prestataire défaillant à divers titres sans préjudice des droits à exercer contre d'autres biens du prestataire défaillant en cas d'insuffisance de ces sommes.

- b) lorsque le prestataire s'est livré à des actes frauduleux, notamment sur la nature et la qualité des services, les biens, services ou travaux refusés pour vice de fabrication ou ne remplissant pas les conditions du marché, ou non conformes à la commande, devront être repris aux frais du prestataire dans les huit (8) jours et remplacés sans indemnité lorsqu'il s'agit de biens, ou renouvelés aux frais du prestataire, selon un calendrier à déterminer, lorsqu'il s'agit de travaux ou de toute autre prestation.
- c) en cas de dissolution de l'entreprise, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, si le titulaire du marché ne peut exécuter intégralement son contrat.

Article 8 : Les personnes morales qui ont effectué des études préalables ne peuvent, par la suite, bénéficier des contrats qui en découlent.

Article 9 : L'appel d'offres et toute information, quel qu'en soit le support, communiquée au soumissionnaire ou à laquelle celui-ci pourrait avoir accès à l'occasion de cet appel d'offres et de la mission, est confidentielle, à l'exception de l'usage d'informations confidentielles pour répondre au présent appel d'offres. L'OIF se réserve le droit de demander à ce que l'ensemble des documents et informations fournis, quel qu'en soit le support, lui soit retourné à la fin du présent appel d'offres.

Article 10 : L'OIF aura la propriété pleine et entière des « Résultats » des prestations décrites dans les cahiers de charges et réalisées par le soumissionnaire. Par les « Résultats » sont entendus de tous livrables, études, savoir-faire... quels que soient leur nature, leur forme et leur support.

Article 11 : Les soumissionnaires s'engagent à ce que les règles de discrétion et de confidentialité professionnelles en vigueur soient respectées, notamment en ce qui concerne le secret des entretiens tenus au cours de la réalisation des commandes.

Article 12 : Les soumissions ainsi que les travaux conduits doivent être effectués en français, langue de travail de l'OIF.

Article 13 : Tout litige découlant d'un contrat éventuel sera tranché, à défaut d'un accord amiable, définitivement suivant le règlement de conciliation et d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale de Paris, par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement.

La langue applicable à la procédure sera la **langue française** et les arbitres statueront selon le droit français. **L'arbitrage aura lieu à Paris.**

Jeanine AKE KONAN

Chef de division achats
Commission des marchés

II. Clauses Particulières

Objet :

L'Organisation internationale de la Francophonie souhaite recruter un prestataire de services afin qu'il assure la refonte d'un de ses sites spécialisés : le Portail jeunesse de la Francophonie (www.jeunesse.francophonie.org).

Maître d'ouvrage :

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
19-21 avenue Bosquet – 75007 Paris - France

Offre technique

La proposition technique demandée comprendra :

- la fiche de réponse technique placée en annexe (fichier joint à l'appel d'offre intitulé « *offre technique* ») dûment renseigné par le soumissionnaire, ainsi que les documents suivants :
- une note de présentation de la société ou de l'organisme postulant, ses références en matière de création de sites internet et la présentation des organismes partenaires, le cas échéant ;
- une note méthodologique précisant la conduite de projet, méthode, équipe et une proposition de calendrier ;
- une note précisant la compréhension du sujet
- une note comprenant une description générale de la solution proposée en réponse à la problématique posée ;
- une note justifiant les choix technologiques ;
- une proposition de maquette graphique des pages suivantes :
 - page d'accueil du site ;
 - page de la rubrique volontariat.

Il est demandé aux soumissionnaires à cet appel d'offre d'aller plus loin et **de proposer une solution fiable, souple, évolutive** qui englobe les souhaits de la maîtrise d'ouvrage, tant pour la création graphique, pour l'ergonomie et le système de gestion de contenu qui sera proposé. Dans le processus de sélection des offres, il pourra être demandé aux prestataires sélectionnés de faire une présentation des possibilités de sa solution au comité de sélection dans la première quinzaine de septembre 2011 (sur place à l'OIF ou par système de visioconférence pour les entreprises basées à l'étranger). La maîtrise d'ouvrage tient à avoir un système de gestion et d'administration du site et des extranets simple d'utilisation, convivial et efficace.

L'ensemble des documents dossier réponse doit être parafé. En complément du dossier papier, une copie sera fournie sur un support numérique (CD/DVD ou clé USB).

Lors de la signature du contrat avec le ou les soumissionnaires sélectionnés, l'équipe affectée au projet doit être la même que celle proposée lors de la soumission au présent appel d'offres. En cas d'impossibilité dûment justifiée des personnes au parcours, expérience et qualifications équivalents devront être désignées. Le non-respect de cette clause est un motif de rupture de contrat.

Offre financière

L'offre financière doit préciser le coût hors taxes (H.T.) détaillé de l'ensemble des prestations selon le cahier des charges.

Aucun élément du présent appel d'offres ne doit être interprété comme une entrave à la capacité du soumissionnaire de démontrer qu'il est en mesure d'assurer les services requis.

L'ensemble des documents du dossier réponse doit être parafé. En complément du dossier papier, une copie sera fournie sur un support numérique (CD/DVD ou clé USB).

Les renseignements de l'offre financière doivent être présentés comme suit :

Section 1 : Table des matières de l'offre financière.

Section 2 : La proposition financière comprendra une proposition commerciale détaillée en fonction des modules d'intervention et du nombre de jours de prestation.

Le soumissionnaire donnera une Proposition des différents coûts inhérents à sa proposition, rubrique par rubrique, en se référant à la liste des activités demandées et autres frais estimatifs.

Il convient de présenter un exposé suffisamment détaillé du budget global prévisionnel de manière que l'on puisse distinguer clairement les dépenses :

- par grands postes incluant les déplacements, honoraires;
- par étapes de travail.

Les soumissionnaires sont invités à préciser les prix unitaires offerts par jour de travail pour chaque niveau de qualification du personnel. Ces coûts devront être indiqués en spécifiant la durée des missions, le nombre et le niveau des membres du personnel concernés et indiquer le temps que le soumissionnaire entend attribuer pour chaque niveau d'experts à chaque étape de travail. Ils doivent couvrir les honoraires des experts, ainsi que tous les frais généraux et administratifs induits.

Les montants seront donnés à la fois en hors taxe et toutes taxes comprises et doivent être exprimés en euros.

Les frais de transport liés à la formation doivent être indiqués hors prix de prestation par les soumissionnaires.

Section 3 : Autres renseignements pertinents. Le soumissionnaire peut apporter des précisions dans cette section, s'il croit que le comité de sélection de l'OIF en sera ainsi plus en mesure d'évaluer sa proposition.

Aucun élément du présent appel d'offres ne doit être interprété comme une entrave à la capacité du soumissionnaire de démontrer qu'il est en mesure d'assurer les services requis.

Les sections doivent être présentées dans cet ordre et être séparées par des onglets.

Les soumissionnaires sont invités à présenter une synthèse de leur offre financière en se servant de la fiche réponse pour l'offre technique placée en **annexe** (fichier joint à l'appel d'offre intitulé « offre financière »).

Propriété des offres

L'OIF conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

Entreprise commune et consortium

Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune ou un consortium de deux personnes ou plus, l'offre doit être unique en vue de constituer un seul marché, chacune de ces personnes doit la signer et est solidairement responsable de l'offre et de tout marché. Ces personnes désignent celle d'entre elles qui est habilitée à les représenter et à engager l'entreprise commune ou le consortium. La composition de l'entreprise commune ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit de l'OIF.

L'offre ne peut être signée par le représentant de l'entreprise commune ou du consortium que si celui-ci a été expressément mandaté à cet effet, par écrit, par les membres de l'entreprise commune ou du consortium et si l'acte notarié ou si l'acte sous seing privé conférant ce mandat est présenté à l'OIF en accord avec le point 3.6 (contenu des offres) des présentes instructions aux soumissionnaires. Toutes les signatures apposées au bas du mandat doivent être certifiées conformes selon les lois et règlements nationaux de chacune des parties composant l'entreprise commune ou le consortium, de même que la procuration écrite établissant que les signataires de l'offre sont habilités à prendre des engagements au nom des autres membres de l'entreprise commune ou du consortium. Chaque membre de l'entreprise commune ou du consortium doit fournir les preuves requises comme s'il était lui-même soumissionnaire.

Ouverture des offres

L'ouverture et le dépouillement des offres ont pour objet de vérifier si les soumissions sont complètes, si les garanties de soumission ont été fournies, si les documents ont été dûment inclus et si les soumissions sont, d'une manière générale, en ordre.

Après l'ouverture des offres, aucune information relative au dépouillement, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres, ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du marché, n'est divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.

Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres ou visant à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer l'OIF dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre.

Toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquées dans l'avis de marché ou les présentes instructions seront conservées par l'OIF. Les offres tardives seront rejetées.

Evaluation des offres

Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante. Les déviations ou restrictions importantes sont celles qui affectent le champ, la qualité ou l'exécution du marché ou qui, d'une manière substantielle, s'écartent du dossier d'appel d'offres ou limitent les droits de l'OIF ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché et portent

atteinte à la situation, au regard de la concurrence, des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. Cette classification des offres administrativement non conformes devra être dûment justifiée dans le procès verbal d'évaluation.

Lorsqu'une soumission n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des déviations ou restrictions.

Evaluation technique

Les offres jugées administrativement conformes par la commission des marchés seront transmises au comité technique de l'OIF. Après analyse, ce comité leur attribuera une note technique.

Dans un souci de transparence et de traitement égal ainsi que pour faciliter le dépouillement et l'évaluation des offres, le comité technique peut demander à chaque soumissionnaire des explications sur son offre, y compris sur la décomposition des prix unitaires, dans un délai raisonnable à fixer par le comité technique. La demande d'explication et la réponse sont faites par écrit, mais aucun changement au montant ou à la substance de la soumission ne sera sollicité, proposé ou autorisé, sauf si un changement est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes pendant l'évaluation des soumissions en application à l'évaluation financière. Une telle demande d'explication ne doit pas fausser la concurrence.

Evaluation financière

Seules les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été retenues seront évaluées.

Critères de sélection des offres

Critères éliminatoires

Les critères suivants sont éliminatoires :

- Absence de dossier administratif (cf. article 4 des clauses générales) ;
- Absence des fiches réponses techniques et financières renseignées ;
- Absence de parafes sur le cahier des charges.

Critères de sélection

Les offres des soumissionnaires seront analysées selon les critères suivants. Ces critères sont cités sans ordre de priorité, sont fournis à titre d'information et ne constituent pas un engagement de la part de l'OIF.

• Appréciation de la société et de l'équipe - Expérience générale et références

- Connaissance et expérience dans le domaine de la création et mise en œuvre de sites web
- Expérience en ergonomie, fonctionnalités et art graphique du web (références graphique des projets antérieurs)
- Capacités (taille, lieu) de la société par rapport au projet
- Appréciation de la fiabilité à long terme de l'entreprise
- Appréciation de la qualité de l'équipe (complémentarité des experts, précision du rôle de chacun)

• Appréciation de la proposition – Démarche et méthodologie

- Appréciation de la vision globale du projet et solution proposée
- Appréciation de l'ergonomie, des fonctionnalités et du visuel graphique
- Appréciation du « back office »
- Qualité du calendrier d'exécution (étapes de travail)

L'analyse des propositions se fera à partir des dossiers reçus ainsi qu'à partir de la présentation des soumissionnaires de leur offre devant le comité technique d'évaluation. L'OIF se réserve le droit de demander à certains soumissionnaires sélectionnés de présenter leur offre devant le comité technique d'évaluation (phase 1 – 2^{ème} étape).

Méthodologie de sélection des offres

La sélection des offres se fera sur une note globale sur 100.

<p>Phase 1 (1^{ère} étape) <i>Analyse sur dossier technique</i></p>	<p>La 1^{ère} étape de la phase 1 consiste en l'analyse des offres techniques sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De la conformité des prestations proposées par les soumissionnaires avec l'expression des besoins et les spécifications du cahier des charges ▪ De la pertinence des solutions de mise en œuvre proposées au regard des besoins de l'OIF <p>Cette 1^{ère} étape de la phase 1 compte 50 points.</p> <p>NB : Seuls les soumissionnaires ayant reçus 35 points lors de l'évaluation seront reçus pour la 2^{ème} étape de la phase 1.</p>
<p>Phase 1 (2^{ème} étape) <i>Audition</i></p>	<p>La 2^{ème} étape de la phase 1 consiste en l'analyse des offres techniques sur la base</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'une présentation et d'une démonstration des solutions proposées devant le Comité de sélection <p>Cette 2^{ème} étape de la phase 1 compte 20 points.</p> <p>NB : La phase 1 (1^{ère} et 2^{ème} étape) est notée sur 70 points et la note minimale de passage pour la phase 2, l'évaluation de l'offre financière, est de 50 points</p>
<p>Phase 2</p>	<p>La phase 2 consiste en l'analyse de l'offre financière sur la base du coût le plus avantageux possible de l'offre. Cette phase compte pour 30 points.</p> <p>La note attribuée lors de l'analyse financière sera calculée selon la formule suivante :</p> $\text{Note Financière (NF)} = 30 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}^1}{\text{Montant de l'offre proposée}}$ <p>¹ Offre la moins disante ayant obtenu la note technique minimale requise</p>

La note finale (sur 100 points) est la somme des notes des deux phases. Sera retenu le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note.

Pénalités de retard

Pénalités applicables

Si le fournisseur ne pouvait pas terminer le projet de déploiement de tout ou partie des équipements commandés à la date de livraison fixée dans son offre, l'OIF pourra de plein droit et sans mise en demeure préalable retenir à titre de pénalité 0,3 % du montant hors taxe de la facture correspondant aux éléments non livrés par jour de retard calendaire, à compter du premier jour de retard. Les pénalités ne pourront excéder 15 % du montant hors taxe de la facture.

Modalités de paiement

La répartition des paiements s'effectuera comme suit :

- 30% du montant du marché à la signature du contrat ;
- 70% du montant du marché à la remise de l'ensemble des supports mentionnés dans le cahier des charges, signature des procès-verbaux de réception et de toute documentation relative au projet.

Les modalités de réception seront définies dans les contrats

III. Cahier des charges

Le document de cahier des charges ci-après décrit :

- Contexte
- Objet de l'appel d'offre
- Objectifs du site
- Présentation du plan du site et de son contenu actuel
- Positionnement et publics cibles
- Considérations techniques
- Partie internautes ou front office
 - Ergonomie et éléments graphiques de base
- Livrables et résultats attendus
 - Aspect graphique du site
 - Nouvelles fonctionnalités à intégrer
- Conseils et options possibles
- La proposition du prestataire
- Décisions
- Organisation et l'environnement du projet
- Prestations attendues
- Déroulement du projet

Des informations complémentaires sur les missions et les actions de l'Organisation internationale de la Francophonie sont accessibles sur le site internet de l'Organisation :

www.francophonie.org

1. CONTEXTE

Le site www.jeunesse.francophonie.org a vu le jour en 2000 dans le cadre du Programme de mobilité des jeunes (PMJ). En 2003, il a évolué en Portail d'information pour répondre à des exigences d'interactivités d'initiatives en matière de jeunesse, le site Portail jeunesse (ci-dessous appelé « le Portail jeunesse») est rapidement devenu un incontournable pour la jeunesse francophone engagée. Il compte environ près de 2 000 visites par jour et près de 10 000 abonnés à la lettre électronique.

Afin de toujours répondre aux besoins forts variés de sa jeunesse, le Portail jeunesse a déjà subi deux mises à jour, une première en juin 2006 et une seconde en décembre 2009. Sa première mise à jour a surtout portée sur l'architecture et sur l'amélioration des rubriques les plus appréciées, telles le forum de discussions et les avis d'appels et concours. Lors de sa deuxième mise à jour, le Portail jeunesse a modifié son design en plus de se doter de son propre espace blog de type web 2.0.

Puisque les jeunes sont toujours très portés vers les nouvelles technologies et qu'ils en sont les premiers adeptes, le Portail jeunesse se doit de redorer encore une fois son image et d'intégrer de nouvelles fonctionnalités afin de rester à l'affût de ce qui intéresse les jeunes d'aujourd'hui, de répondre davantage à leurs besoins ainsi que pour fidéliser, et augmenter le nombre de visiteurs. Son design doit également être en conformité avec les autres sites de la Francophonie, en particulier celui des jeux de la Francophonie (www.jeux.francophonie.org) afin d'attirer davantage d'internautes pour visiter le site et s'y inscrire.

2. OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

L'Organisation internationale de la Francophonie à travers son Portail jeunesse (www.jeunesse.francophonie.org) désire d'une part développer et améliorer le design graphique de son interface ainsi que son architecture et d'autre part, ajouter de nouvelles fonctionnalités et rubriques.

3. OBJECTIFS DU SITE INTERNET

Le site occupera une place prédominante dans la stratégie de communication de la Direction de la Jeunesse. Le Portail jeunesse est la source centralisée et quotidienne d'information pour les jeunes francophones et doit le rester. La dynamique actuelle du site de part son fort taux de visite quotidienne doit être préservée et renforcée. Le site doit permettre de capter l'attention et d'intéresser davantage de jeunes issus de l'ensemble de l'espace francophone.

Depuis sa mise en ligne, les objectifs du Portail jeunesse sont de:

- répondre aux intérêts de la jeunesse notamment quant à leurs besoins en matière d'interactivité, d'expression et de réseautage;
- concentrer l'information propre aux programmes jeunesse sur un seul endroit;
- permettre aux utilisateurs de partager et de diffuser des informations;
- favoriser la constitution de partenariats entre les jeunes et leurs associations;
- mettre en valeur les bonnes pratiques des associations de jeunes;
- permettre aux visiteurs d'échanger sur des thèmes qui les interpellent;
- diffuser de l'information pertinente répondant aux besoins des jeunes (brèves, actualités, liens vers des sites spécialisés).

4. PRÉSENTATION DU PLAN DU SITE DANS SA VERSION ACTUELLE

Menu horizontal

- Accueil
- Recherche
- Vie privée
- Plan du site

Rubriques principales (haut de la page d'accueil):

- Les Actualités
- Les Avis d'appel et concours
- En primeur

Autres rubriques (en bas de la page d'accueil, section bleu)

- Le Calendrier d'événements internationaux
- Le Forum de discussion
- Votre opinion (Sondage)
- La Galerie photos
- Les Vidéos
- Présentation des nouveaux membres de la communauté (Espace blog)

Module dans le coin droit de la page d'accueil

- Accès des membres de L'Espace blog (type web 2.0)
 - Identifiant
 - Mot de passe
 - Connexion
 - Mot de passe oublié ?
 - Nom d'utilisateur oublié ?
 - Devenir membre

- Description : Les membres peuvent notamment : contribuer au Forum de discussion; publier des commentaires à la suite des articles; publier des

photos, des documents et des vidéos; avoir sa propre page incluant un profil personnel et toutes ses publications.

Menu déroulant :

- *Qui sommes-nous ?*
- *Francophonie*
 - *Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*
 - *75 États et gouvernements de la Francophonie*
 - *Objectifs et missions de la Francophonie*
 - *Historique*
 - *Repère*
 - *Coordonnées*
- *Les actions de la Francophonie*
 - *Jeunesse*
 - *Égalité des genres*
 - *Société civile*
 - *Français, la diversité culturelle et linguistique*
 - *Paix, la démocratie et les droits de l'homme*
 - *Éducation et la formation*
 - *Développement durable et la solidarité*
 - *Technologies numériques*
- *Actualités*
- *Avis d'appels et concours*
- *Contacts utiles*
- *Partenariats*
- *Forum de discussion*
- *Jeux de la Francophonie*
- *Volontariat international de la Francophonie*
- *Abonnez-vous au bulletin! (Bulletin de nouvelle électronique rassemble les textes sélectionnés par le gestionnaire du Portail jeunesse pour des envois efficaces)*

- *Flux RSS du « Portail Jeunes » de Médiaterre(<http://www.mediaterrre.org/jeunes>)*

5. POSITIONNEMENT DU SITE ET PUBLICS CIBLES

Avec la refonte du site Portail jeunesse, l'OIF poursuit deux principaux objectifs :

- Faire la promotion du Portail jeunesse auprès d'un large public principalement les jeunes francophones membres d'associations ou non, engagés dans leur communauté et/ou qui s'intéressent aux enjeux de la société, aux valeurs de la Francophonie.

- Faire de ce site une source d'information pour l'ensemble des partenaires internes et externes impliqués dans l'organisation des Jeux c'est-à-dire les partenaires institutionnels, associatifs, sportifs et culturels, les partenaires commerciaux et les médias. Il permettra notamment de renseigner en temps réel ces partenaires sur l'état d'avancement des dossiers de préinscriptions et de qualifications ainsi que toutes les activités liées à l'organisation des Jeux de la Francophonie.

6. CONSIDERATION TECHNIQUE

La technologie actuellement utilisée pour la gestion et la maintenance du site portail jeunesse est « Joomla ». L'OIF laisse à l'appréciation des soumissionnaires d'utiliser le système de gestion de contenu qu'il lui convient. Cependant, l'utilisation des outils logiciels libres est une obligation car le site sera hébergé dans un environnement entièrement libre. Le site doit être compatible avec tous les navigateurs utilisés sur la toile.

La maîtrise d'œuvre souhaite que les technologies web les plus récentes soient utilisées afin de construire un site léger, rapide à l'ouverture des pages, bien structuré et moderne. En outre, pour apporter sa contribution au futur portail de la Francophonie, la conception du site s'efforcera de respecter les standards du web et incorporera les dispositifs logiciels facilitant la communication

avec d'autres sites web, tout particulièrement le portail de l'OIF (www.francophonie.org) et celui des Jeux de la Francophonie (www.jeux.francophonie.org).

Afin d'atteindre ces objectifs nous préconisons l'utilisation des outils du web 2.0 chaque fois que cela est possible et judicieux. Notons que le Portail jeunesse comprend déjà une plate forme web de type 2.0 et compte plus de 5 000 membres. Le but est donc d'améliorer la plate forme déjà existante et de faire des liens avec les médias sociaux les plus visités (facebook, twitter, etc.)

Toute l'architecture du site doit être pensée dans cette optique afin d'assurer une cohérence globale et stable du site. Il doit être conçu de façon à le faire évoluer de manière simple, facile et autonome. Nous préconisons les standards ouverts du web.

L'offre des soumissionnaires doit inclure les caractéristiques techniques requis par un serveur d'hébergement pour garantir un fonctionnement optimum du Portail Jeunesse reconstitué comme ci-dessus décrit.

7. PARTIE INTERNAUTE OU FRONT OFFICE

Dans le cas où le client décidera d'héberger son site avec le prestataire choisi, il est souhaité que le système de gestion du contenu offre une fonction d'analyse complète d'audience du site qui présenterait les données sur la fréquentation du site, de ces pages et la provenance des visiteurs, etc.

7.1 Ergonomie et éléments graphiques de base

Si l'OIF laisse à l'appréciation des soumissionnaires le choix de la ligne graphique et de l'ergonomie, elle souhaite toutefois que certaines exigences soient prises en compte dans l'inspiration des graphistes et ergonomes des sociétés intéressées par cet appel d'offre :

- le site doit être à la fois léger, bien organisé et très attractif ;
- l'habillage graphique doit tenir compte son public cible jeune engagé;
- les différents services et fonctions proposés sur le site (recherche rapide, abonnement à la lettre d'information, plan du site, fonction d'impression) à prendre en compte;
- accessibles aux internautes depuis toutes les pages ;
- la liste des différentes rubriques doit également s'afficher sur toutes les pages avec pour principe que le passage de la souris sur les titres des rubriques affiche un menu déroulant permettant de découvrir les sous-rubriques ;
- le logo de l'OIF doit être présent sur toutes les pages.

8. RÉSULTATS ATTENDUS

8.1 Améliorer l'aspect graphique du Portail jeunesse

La refonte graphique est voulue afin que le Portail jeunesse soit plus attrayant pour les jeunes (18 à 30 ans) tout en restant en conformité avec la *Charte graphique de l'OIF* et de ses objectifs de communication.

La proposition du nouveau design inclura si nécessaire un meilleur agencement des rubriques sur la page d'accueil et dans les sous-rubriques par rapport à l'architecture actuelle ci-dessus détaillée.

8.2 Fonctionnalités

L'optimisation de la page d'accueil pour afficher l'essentiel des informations est recherchée. En somme un équilibre entre l'esthétique et l'ergonomie est souhaité. Intégrer de nouvelles fonctionnalités au présent site pour être à l'affût des nouvelles technologies qui intéressent les

jeunes d'aujourd'hui :

8.2.1 Flux RSS avec image

Le flux RSS est certainement une des fonctionnalités les plus utiles pour les jeunes actifs sur Internet. Le flux RSS du Portail jeunesse positionnera une image directement dans une balise spécifique afin qu'il sorte du lot par rapport à ceux qui ne le proposent pas. Une image incite immédiatement le lecteur à s'intéresser au contenu associé.

Un Flux RSS des Jeux de la Francophonie devra également être intégré sur la page d'accueil du Portail jeunesse permettant d'ajouter le logo des Jeux et le défilement des nouveautés publiés (ex. comme pour le flux de Médiaterre).

8.2.2 Fonction mobile

Intégrer une interface mobile sur le site Portail jeunesse. Les personnes ayant des téléphones mobiles avec Internet pourront suivre les dernières nouvelles publiées sur le Portail jeunesse depuis leur mobile.

8.2.3 Médias sociaux

Intégrer le bouton J'aime de Facebook sur tout le contenu du site Portail. L'internaute n'aura plus qu'à cliquer sur le bouton j'aime pour opérer une duplication du contenu et le partager avec tous ses contacts. Le but est d'amener les utilisateurs à recommander un contenu, ce qui en publiera le lien dans leurs flux. Ce lien sera également partagé et apparaîtra dans le flux de leurs contacts (amis), créant ainsi du trafic vers nos contenus.

Outre cette fonction, le prestataire est invité à proposer des outils qui permettront d'intégrer davantage les médias sociaux dans le Portail. L'objectif est de faire en sorte que les contenus du site et ceux de notre page facebook s'interconnectent en sachant que le Portail offre également une plateforme 2.0 à ses internautes. Voir la pertinence d'intégrer facebook connect au site.

8.2.4 Abonnement au Portail jeunesse

Afin de mieux connaître le profil des membres du Portail jeunesse, les options suivantes devraient être ajoutées lors des inscriptions à l'infolettre et au réseau social :

- Prénom et nom : _____ - obligatoire
- Adresse courriel : _____ - obligatoire
- Nom de votre association : _____ - optionnel
- Pays (avec menu déroulant) – obligatoire
- Profil (avec menu déroulant étudiant ou professionnel) – obligatoire
- Domaine d'expertises (menu déroulant : environnement, éducation, etc.) – obligatoire
- Année de naissance : ____ - optionnel

Le réseau social devrait également permettre aux abonnés de joindre des documents et des photos à leur profil.

8.2.5 Module flexible pour l'ajout de formulaire en ligne

Permettre la création au besoin de formulaires sur mesure pour récolter des données (contact, concours, sondage, etc.) avec la possibilité pour les répondants de s'abonner d'office aux services du Portail soit au Réseau social ou à l'infolettre.

8.2.6 Page Partenaires

Modifier la page existante *Partenaires* permettant ainsi le passage de la souris sur cette rubrique ouvrant sur le menu déroulant suivant :

- Site institutionnels et ministériels en rapport avec la jeunesse
- Sites associatifs des jeunes
- Autres

Chaque page ouverte donnera sous forme de liste les logos des partenaires accompagnés d'un texte de présentation. Cliquer sur le logo du partenaire dirigera l'internaute vers leur site.

8.2.7 Web radio (cf. annexe 1)

La web radio est une radio qui s'adresse aux jeunes internautes de tout l'espace francophone. Sa diffusion et sa réception sont possibles depuis le Portail jeunesse. Elle a été créée en février 2011. Le prestataire devra prévoir un lieu adéquat sur le nouveau Portail jeunesse pour intégrer la radioweb.

La technologie utilisée est le logiciel Radionomy

<http://www.radionomy.com/fr/static/aboutus>.

Conserver et mettre en évidence le bouton radio web sur la page d'accueil.

8.2.8 Réseaux thématiques (cf. annexe 2)

Des pages supplémentaires devront être créées sur le Portail jeunesse afin d'inclure des groupes d'animation sur des thématiques spécifiques et en rapport avec les régions de la Francophonie. Ces pages devront offrir la possibilité aux membres des réseaux thématiques d'échanger et de partager des informations et des documents. Ils devront également être en mesure de participer à des forums de discussion privés.

Exemple de site Internet proposant ce type de prestations :

<http://www.sportstrategies.com/sportforum>

8.2.9 Programme de Volontariat international de la Francophonie (ViF)

Il s'agit d'offrir aux jeunes volontaires un espace sur le Portail pour échanger et partager des informations entre eux, avec les responsables du programme ainsi qu'avec d'éventuels employeurs. Ci-dessous la description des nouvelles fonctionnalités à intégrer dans le cadre du ViF :

- Création d'une page présentant les volontaires déployés sur le terrain à l'aide d'une carte interactive. Il s'agit de pouvoir situer rapidement sur une carte où sont affectés les volontaires.
 - o Ces liens pourraient s'ouvrir sur une description de chacun des volontaires (nom du volontaire, son poste, sa nationalité, sa photo, vidéo présentant des témoignages et etc.). Exemple de site qui présente une carte interactive : <http://www.auf.org/regions/afrique-centrale/implantations/>
- Espace « emploi » présentant les CV des volontaires en fin de mandat, cv thèque. Cette rubrique serait destinée aux employeurs potentiels. Elle compterait une base de données sur les compétences avérées des volontaires et les extraits attestation de compétences des structures d'accueil. (Sur ce point, les responsables du programme ViF disposent déjà d'une base de données et de son outil, le logiciel RH. Le

prestataire devra donc analyser avec les personnes concernées le réel besoin concernant cet espace.)

- Espace réservé avec code d'accès personnalisé. Pour cet espace, le prestataire choisi devra examiner les options déjà offerte par la communauté virtuelle actuelle du Portail et voir si elles sont suffisantes ou s'il faut intégrer de nouveaux outils afin de permettre aux volontaires et aux structures d'accueils d'avoir un espace privé. Voici ce qui est souhaité :
 - o Les personnes concernées pourraient se connecter au Portail en tant que :
 - Structure d'accueil
 - Volontaire
 - Implantation locale

Les responsables du programme pourront déposer divers documents et informations à télécharger par les acteurs du programme :

- i. Listes des tâches inhérentes à leur fonction
- ii. Boîte à outils, grille d'entretien, grille de notation, test...
- iii. Lettres, modèles de lettres...

A l'inverse, les structures d'accueil, les volontaires, les implantations locales, pourront déposer des documents à l'attention de l'équipe du programme.

Il s'agit d'une boîte aux lettres interactive, mais dans lequel il y aurait une capacité de stockage (un type d'intranet).

8.2.10 Rubrique consacrée au CIJEF

Il s'agit de consacrer une rubrique spécialement dédiée au Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie (CIJEF) qui comprendra les pages ou sous rubriques suivantes :

- actualités ;
- calendrier et événements à venir;
- activités réalisées ;
- présentation/structure du CIJEF :
 - membres du Bureau/Secrétariat et contacts
 - missions et domaines d'intervention
 - fonctionnement

8.2.11 Le référencement du site

Toute la procédure de référencement du site est à la charge du prestataire qui aura été retenu. Le code source du site doit être conçu de sorte à faciliter l'indexation des pages par les moteurs de recherche. Les démarches nécessaires doivent être entreprises auprès des principales sociétés proposant des moteurs de recherche pour site web. Ce travail se fera en collaboration avec l'équipe en charge du contenu du site.

8.2.12 Forum de discussion

Le nouveau Forum de discussion devra être performant et facile à utiliser. Le forum actuel (ccBoard) ne permet pas une utilisation intuitive et est très difficile à gérer. Le prestataire devra proposer un forum de discussion plus adapté aux besoins des internautes.

N.B. Le prestataire veillera à proposer une nouvelle architecture du site Portail jeunesse en intégrant les nouvelles fonctionnalités, rubriques et espaces en référence à l'architecture actuelle présenté au point 3.

- ❖ **Étant la source centralisée et quotidienne d'information pour les jeunes francophones, le prestataire devra également faire en sorte que les visiteurs du Portail puisse bénéficier de tous les composants de la Direction de la jeunesse (Jeux de la Francophonie, Volontariat international de la Francophonie et le Programme jeunesse) non seulement en ajoutant des hyperliens, mais également en proposant des solutions techniques et visuels afin que ces composants s'associent.**

9 CONSEILS ET OPTIONS POSSIBLES

Le prestataire devra proposer les options ci-dessus en faisant apparaître les atouts, les contraintes et les prix.

9.1. Applications multimédias

L'un des objectifs de la refonte du Portail jeunesse étant d'être à l'affût des nouvelles technologies qui intéressent les jeunes d'aujourd'hui. Le prestataire pourra également faire des propositions en option pour l'intégration de diverses possibilités multimédias et ludiques telles que « widgets » (ex. application pour mobile, horloge et fuseaux horaires des 75 pays de l'espace francophone), etc.

9.2. Hébergement

Si le soumissionnaire offre un service d'hébergement, il peut faire une offre complète d'hébergement en y incluant les détails techniques et financiers.

10 ORGANISATION ET ENVIRONNEMENT DU PROJET

Le site internet sera la propriété de l'OIF. Le contenu du site est sous la responsabilité exclusive de l'OIF. Le prestataire retenu devra travailler en étroite collaboration avec l'équipe technique concernée.

Le site Portail jeunesse (www.jeunesse.francophonie.org) est actuellement hébergé par Vox interactif situé au 319 rue Champlain Dieppe, NB (CANADA) E1A 1P2.

11 PRESTATIONS ATTENDUES

Il est attendu en termes de prestations :

- la création graphique et ergonomique du site ;
- les nouvelles fonctionnalités à intégrer selon les exigences décrites au paragraphe 8.2
- la mise en œuvre des différents services du site ;
- la formation du personnel qui aura en charge l'exploitation et la gestion du site au sein de l'OIF;
- une assistance technique ;
- la conduite du projet.

12 DÉROULEMENT DU PROJET

12.1 Cadrage graphique et ergonomique

Après sélection du prestataire, des travaux de cadrage seront menés afin d'ajuster la proposition du prestataire et la rendre la plus proche possible des souhaits de la maîtrise d'ouvrage. L'ergonomie, le graphisme et la gestion du contenu seront donc à ajuster en fonction des standards et des règles usuelles en la matière.

12.2 Planning d'exécution

A l'issue des ajustements réalisés par la réunion de cadrage, un planning détaillé de la construction et de la mise en production du site sera produit et constituera la principale référence de travail jusqu'à la fin du projet. En fonction des nouveaux éléments recueillis, le prestataire proposera le calendrier de travail pour validation.

12.3 Tests d'avant production

Le prestataire doit préparer un tableau de tests qui seront effectués à la fin du développement du site et ce, afin de permettre à la maîtrise d'ouvrage de valider la conformité de la solution aux spécifications du cahier des charges et de vérifier le bon fonctionnement du site.

12.4 Transfert de compétences

Afin de rendre l'équipe en charge de l'exploitation et de la gestion du site autonome, le prestataire doit prévoir des séances de formation pour la prise en main de l'interface d'administration du site. Il devra aussi prévoir un tutorial d'utilisation de cette interface.

12.5 Garantie

Le prestataire s'engage à corriger toute forme de dysfonctionnement du site sur une période de 10 mois après sa mise en production.

ANNEXES au cahier des charges

Annexe 1 : projet de radio web

Annexe 2 : projet relatif à la base de données et aux réseaux thématiques jeunesse